Secrétaire: Paul Karrer

22005

Objet: Nouveau bâtiment, Route de Flüeler, 6460 Altdorf

Contrat d'entreprise

Travaux d'aménagement de jardin pour la construction de la maison plurifamiliale Route de Flüeler à partir de la planie brute (réalisée par le maître d'ouvrage) selon le cahier des charges.

	Compilation				
181	AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS				70'433.40
	Total Brut				70'433.40
	rabais	%	-3.000	70'433.40	-2'113.00
	Total intermédiaire 1				68'320.40
	Escompte	%	-2.000	68'320.40	-1'366.40
	Total intermédiaire 2				66'954.00
	TVA	%	7.700	65'052.80	5'009.05
	TVA réduite	%	2.500	1'901.20	47.55
	Prix net				**72'010.60**

Conditions de paiement : 10 jours 2% d'escompte, net selon le contrat d'entreprise.

Ordre de priorité de l’appel d’offres

Les dispositions, normes et directives qui suivent s’appliquent à l’ensemble des travaux et des livraisons d’aménagements extérieurs lors de la création de nouvelles installations ainsi qu’à tous les autres travaux de paysagisme et livraisons, à l’exception des travaux d’entretien.

En cas de contradiction entre les différents éléments du contrat, l’ordre de priorité est le suivant:

1. Contrat d’entreprise (contrat individuel, cahier des charges, plans)

2. Normes dans la dernière version en vigueur
- Les règles citées au chiffre 0.2.3 de la norme SIA 118/318 prévalent sur les règles correspondantes de la norme SIA 118.
- SIA 118
- SIA 118/318
- SIA 318
- Autres normes de la SIA
- Autres normes d’associations professionnelles

3. Code suisse des obligations

Fixation des prix
Prix des matériaux, du transport et des salaires établis jusqu’à achèvement des travaux.

Délai de vérification du décompte final
L’art. 154, al. 2 est modifié comme suit:
Le délai de vérification du décompte final est fixé à 60 jours.

Règles de rémunération en cas de modification de la commande
L’entrepreneur doit être indemnisé des travaux, commandes de matériel et autres dépenses devenant inutiles du fait de la modification de la commande.

Délai de paiement du décompte final
L’art. 190, al. 1 concernant le délai de paiement est modifié comme suit:
Le décompte final est exigible dans un délai de 45 jours à compter de la décision de vérification.

Entrepreneur:	Maître d’ouvrage:
Paul Karrer Directeur de Dunkelgrün AG	Roger Brun Directeur général de WBG Brunag

181 000		**AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS** **Conditions générales** . Domaine individuel (fenêtre de réserve): seul endroit où l'introduction d'un article du CAN modifié ou ajouté par l'utilisateur est autorisée. Les articles personnalisés sont reconnaissables à la lettre "R" précédant leur numéro. . Descriptif abrégé: descriptif dans lequel seules les 2 premières lignes des remarques préliminaires, des articles principaux et des sous-articles fermés sont reprises. Dans tous les cas, ce sont les textes complets du CAN qui font foi.				
	100	Descriptif abrégé: le texte complet CAN 181F/2021 fait foi				
	10001	Aménagements extérieurs (V'21)				
	200	Rémunération,métré,définit.				
	20001A	Le paragraphe 000 contient les conditions de rémunération et les règles de métré applicables au présent chapitre, ainsi que les définitions des termes techniques utilisés. Les sous-paragraphes 010, 020 et 030 sont repris du CAN sans aucune modification et font partie intégrante du descriptif établi ci-après.				
100		**Installations de chantier, travaux préparatoires** Le sous-art. 000.200 indique les conditions de rémunération, règles de métré et définitions à prendre en considération.				
110		Installations de chantier, travaux préparatoires				
111		Installations de chantier selon norme SIA 118.				
	100	Ensemble des installations de chantier, à l'exception des installations de mise en place d'enrobé bitumineux compacté, toilettes de chantier, bureaux de chantier, équipements de levage, équipements spéciaux, eau et électricité à usage du chantier, ensemencement hydraulique, revêtements anti-chocs sans joints, revêtements en gravier collé, dispositifs antichute et installations de marquage.				
	101	Pour la durée des prestations de l'entrepreneur.	gl	1.000	2'000.00	2'000.00
	400	Equipements pour toilettes de chantier, bureaux de chantier et moyens de levage.				
	410	Pour cabines WC.				
	411	Fourniture, mise à disposition, entretien et enlèvement. Métré: durée de fonctionnement.	se	Per		

	600	Equipements pour l'eau et l'électricité à l'usage du chantier.				
	610	Pour l'eau à l'usage du chantier.				
	611	Fourniture, mise à disposition, entretien et enlèvement. Métré: durée de fonctionnement.	se	Per		
112		Travaux de topométrie.				
	100	Implantation et piquetage des positions et des niveaux des aménagements et parties d'ouvrages projetés.				
	101	Pour la durée des prestations de l'entrepreneur.	gl	1.000	300.00	300.00
113		Sondages.				
	001	Métré en régie. Estimation des coûts, up = Fr.	up	500.000	1.00	500.00
115		Travaux de nettoyage et ramassage de déchets.				
	001	Métré en régie. Estimation des coûts, up = Fr.	up	250.000	1.00	250.00
130		Barrières et signalisation				
131		Barrières, signalisation et lampes de chantier.				
	100	Barrières constituées de poteaux et de lattes rouges et blanches.				
	110	Mise en place, entretien et enlèvement. Métré: longueur. Sans endommagement de l'aire de dépôt.				
	111	Spécification				
	11101	Hauteur de barrière m 1.00	m	30.000	9.50	285.00
100		**Installations de chantier, travaux préparatoires**				**3'335.00**
200		**Terrassement, mise en forme du terrain et fondations**				
		Le sous-art. 000.200 indique les conditions de rémunération, règles de métré et définitions à prendre en considération.				
250		Mise en forme du terrain et réglage de la forme brute, en régie				
251		Mise en forme du terrain et réglage de la forme brute, en régie.				
	001	Estimation des coûts, up = Fr.	up	6'000.000	1.00	6'000.00
200		**Terrassement, mise en forme du terrain et fondations**				**6'000.00**
400		**Couches de fondation, bordures, dallages et pavages**				
		Le sous-art. 000.200 indique les conditions de rémunération, règles de métré et définitions à prendre en considération.				
410		Couches de fondation				
411		Exécution de la plate-forme.				
	001	Tolérance à partir de la hauteur théorique +/- mm 30.	m2	285.000	1.50	427.50

413		Fourniture des matériaux pour couche de fondation.				
	100	Matériaux graveleux. Métré: volume foisonné.				
	110	Graves non traitées.				
	112	Grave 0/22.	m3	18.000	44.20	795.60
	113	Grave 0/45.	m3	130.000	37.80	4'914.00
414		Transport de matériaux pour couche de fondation à l'inté- rieur du chantier. Y compris chargement et déchargement.				
	100	Matériaux graveleux. Métré: volume foisonné.				
	110	Sur matériau de sous-sol in- cliné jusqu'à 1:3.				
	111	Distance de transport jusqu'à m 20.	m3	145.000	13.60	1'972.00
	112	Distance de transport m 21 à 100.	m3	3.000	45.00	135.00
416		Mise en place de couches de fondation, fourniture des ma- tériaux non comprise. Matériaux à partir du dépôt latéral provisoire.				
	100	Graves non traitées. Métré: volume foisonné.				
	110	En pleine terre.				
	111	Epaisseur de couche finie jus- qu'à m 0,20, tolérance à par- tir de la hauteur théorique +/- mm 30.	m3	3.000	35.00	105.00
	112	Epaisseur de couche finie m 0,21 à 0,40, tolérance à partir de la hauteur théorique +/- mm 30.	m3	30.000	28.00	840.00
	113	Epaisseur de couche finie m 0,41 à 0,60, tolérance à partir de la hauteur théorique +/- mm 30.	m3	107.000	22.00	2'354.00
418		Réglage et compactage de la forme de couches de fondation. Fourniture des matériaux non comprise.				
	001	Tolérance à partir de la hau- teur théorique +/- mm 10.	m2	285.000	4.50	1'282.50
420		Bordures				
422		Fourniture d'éléments en béton ou en pierre artificielle pour bordures.				
	200	Planches en béton type SB, ré- sistant au gel et aux sels de déverglaçage.				
	210	Gris. Planches droites, lon- gueur mm 1'000.				
	212	SB 8, mm 80x250.	m	27.000	17.40	469.80
	600	Dallettes de délimitation de pelouse.				
	602	Spécification				
	60201	Dalle en béton, gris, lisse Dimension mm 500x500x40 Une seule rangée	m	45.000	14.20	639.00

425		Pose de planches et de bordurettes, y compris matériau de pose. En ligne droite ou en courbe d'un rayon 30,00. Suppléments pour coupes au groupe de sous-et pour pose en courbe étroite au groupe de sous-art. Fourniture des bordures aux art. 421 et 422.				
	100	Sur lit de béton, sur couche de fondation en grave non traitée. Jointoiement non compris.				
	110	Selon schémas 16 en annexe. Sur lit de béton de gravillon ou de gravier 8/16, CEM 42,5 kg/m3 200, rapport eau/ciment 0,37.				
	112	SN ou SB 8, mm 80x min. mm 250. Volume nécessaire de béton m3/m 0,085.	m	26.000	55.00	1'430.00
	400	Supplément pour coupe à dimension de planches, à l'équerre. Jointoiement non compris.				
	402	SN 8, mm 80x min. mm 250.	p	3.000	15.00	45.00
427		Pose de dallettes de délimitation de pelouse, y compris matériau du lit de pose. Fourniture de dallettes de délimitation de pelouse art. 421 et 422.				
	200	En pavé en béton ou en pierre artificielle				
	201	Spécification				
	20101	Dalle en béton, gris, lisse Dimension mm 500x500x40 Une seule rangée	m	44.000	18.00	792.00
	300	Coupe à dimension de bordures.				
	301	Spécification				
	30101	Dalle en béton, gris, lisse Dimension mm 500x500x40 Une seule rangée	p	5.000	15.00	75.00
440		Dallages et pavages en pierre artificielle				
441		Fourniture de pavés de béton.				
	100	Pavés autobloquants. Y compris pavés de bord et d'extrémité.				
	120	Perméables à l'eau, non résistants au gel et aux sels de déverglaçage.				
	121	Epaisseur de pavé mm 60, teinte grise, arêtes chanfreinées.	m2	60.000	24.50	1'470.00
	122	Epaisseur de pavé mm 80, teinte grise, arêtes chanfreinées.	m2	170.000	29.30	4'981.00
442		Fourniture de dallettes de béton.				
	200	Surface talochée.				
	220	Arêtes chanfreinées.				
	223	Spécification				
	22301	Epaisseur de dallette mm 40				
	22302	Dimensions mm 600x400				
	22303	Teinte grise	m2	30.000	26.00	780.00
445		Exécution d'un pavage avec pavés autobloquants ou à emboîtement simple. Fourniture des pavés non comprise. Y fourniture des matériaux pour lit de pose.				
	100	Pavés autobloquants, pose non liée sur lit de gravillon ou de gravier roulé 4/8. Jointoiement non compris.				

	110	Classe de trafic pondéral ZP.				
	111	Epaisseur de pavé mm 60.	m2	60.000	26.00	1'560.00
	120	Classe de trafic pondéral T1.				
	122	Epaisseur de pavé mm 80.	m2	170.000	27.50	4'675.00
	300	Travaux accessoires.				
	310	Coupe de pavés, à l'équerre.				
	311	Epaisseur de pavé mm 60.	m	25.000	32.00	800.00
	312	Epaisseur de pavé mm 80.	m	30.000	35.00	1'050.00
	320	Coupe de pavés, circulaire.				
	321	Epaisseur de pavé mm 60.	m	3.000	45.00	135.00
	322	Epaisseur de pavé mm 80.	m	Per	60.00	
446		Exécution d'un dallage avec dallettes en béton. Fourniture des dallettes non comprise. Y compris fourniture des riaux pour lit de pose.				
	100	Pose non liée sur lit de gravillon ou de gravier roulé 4/8.				
	110	Dallettes rectangulaires.				
	112	Epaisseur de dallette mm 40, largeur mm 500. Avec écarteur, largeur de joint mm 3, classe de trafic pondéral ZP.	m2	30.000	25.00	750.00
	300	Travaux accessoires.				
	310	Coupe à l'équerre.				
	311	Epaisseur de dallette mm 40.	m	12.000	26.00	312.00
450		Revêtements de sol liés à l'eau, revêtements végétalisés, revêtements en gravier collé				
452		Pavages avec boulets (gros galets), galets et pierre concassée.				
	100	Fourniture des matériaux. Métré: volume foisonné.				
	102	Pierre concassée 32/45.	m3	1.500	175.00	262.50
	200	Exécution de pavages avec boulets (gros galets), galets et pierre concassée. Fourniture des pierres non comprise.				
	210	En surfaces.				
	212	Spécification				
	21201	Diamètre mm 32/45				
	21202	Epaisseur de couche mm 100	m2	13.000	18.00	234.00
	300	Coffrages de bord.				
	301	Mise en place d'un coffrage, hauteur mm 250, et enlèvement après mise en oeuvre des pierres.	m	Per	7.50	
400		**Couches de fondation, bordures, dallages et pavages**				**33'285.90**

700 Espaces verts, plans d'eau

		Le sous-art. 000.200 indique les conditions de rémunération, règles de métré et définitions à prendre en considération.				
710		Fourniture de partie inférieure du sol, de partie supérieure du sol et de substrat, pour couches végétales				

712		Fourniture de partie supérieure de sol.				
	001	Métré: volume foisonné.	m3	175.000	33.80	5'915.00
720		Aménagement de surfaces engazonnées et de prairies Fourniture des matériaux au sous-par. 710.				
721		Réglage complémentaire de la forme brute.				
	001	Tolérance à partir de la hauteur théorique +/- mm 50, tolérance initiale +/- mm 100.	m2	500.000	0.80	400.00
722		Transport de matériaux terreux, substrats et granulats à l'intérieur du chantier. Y compris chargement et déchargement.				
	100	Sur matériau de sous-sol incliné jusqu'à 1:3.				
	110	Métré: volume foisonné.				
	111	Distance de transport jusqu'à m 20.	m3	50.000	13.60	680.00
	112	Distance de transport m 21 à 100.	m3	75.000	17.00	1'275.00
	200	Sur matériau de sous-sol incliné de plus de 1:3.				
	210	Métré: volume foisonné.				
	211	Distance de transport jusqu'à m 20.	m3	Per	14.50	
	212	Distance de transport m 21 à 100.	m3	50.000	19.00	950.00
723		Mise en place de partie inférieure du sol (horizon B), séparément ou par étapes avec partie supérieure du sol végétale), y compris léger compactage. Tolérance à partir de la hauteur théorique +/- mm 40.				
	500	Ameublissement de partie inférieure du sol compactée par le passage de véhicules ou autre.				
	510	Surfaces inclinées jusqu'à 1:3.				
	511	Profondeur d'ameublissement m 0,10 à 0,20.	m2	350.000	0.80	280.00
	520	Surfaces inclinées de plus de 1:3.				
	521	Profondeur d'ameublissement m 0,10 à 0,20.	m2	150.000	1.20	180.00
724		Mise en place de partie supérieure de sol et de substrats à partir du dépôt provisoire, dans le rayon d'action de l'engin d'excavation. Tolérance à partir de la hauteur théorique +/- mm 40.				
	100	Surfaces inclinées jusqu'à 1:3.				
	103	Epaisseur de couche m 0,30.	m2	350.000	4.20	1'470.00
	200	Surfaces inclinées de plus de 1:3.				
	203	Epaisseur de couche m 0,30.	m2	150.000	6.50	975.00
725		Elimination de l'herbe et des mauvaises herbes sur surface de partie supérieure du sol.				
	300	Procédé chimique.				
	301	Avec herbicide, y compris fourniture.	m2	500.000	0.80	400.00

726		Réglage sommaire de la forme.				
	100	Surfaces inclinées jusqu'à 1:3.				
	101	Pour surfaces de gazon et prairies. Tolérance à partir de la hauteur théorique +/- mm 30.	m2	350.000	1.10	385.00
	200	Surfaces inclinées de plus de 1:3.				
	201	Pour surfaces de gazon et prairies. Tolérance à partir de la hauteur théorique +/- mm 30.	m2	150.000	1.30	195.00
727		Amendement, ameublissement du sol.				
	200	Fraisage du sol (homogénéisation). Surfaces inclinées jusqu'à 1:3.				
	210	Profondeur m 0,08 à 0,10.				
	212	2 passages. Métré: surface traitée.	m2	300.000	0.60	180.00
	300	Fraisage du sol (homogénéisation). Surfaces inclinées de plus de 1:3.				
	310	Profondeur m 0,08 à 0,10.				
	312	2 passages. Métré: surface traitée.	m2	125.000	0.80	100.00
	400	Labourage du sol.				
	410	Surfaces inclinées jusqu'à 1:3.				
	411	Profondeur m 0,08 à 0,10.	m2	50.000	3.50	175.00
	420	Surfaces inclinées de plus de 1:3.				
	421	Profondeur m 0,08 à 0,10.	m2	25.000	5.50	137.50
728		Compactage au rouleau de la couche végétale pour gazon et réglage définitif de la forme.				
	100	Roulage.				
	110	Surfaces inclinées jusqu'à 1:3.				
	111	Avec rouleau à grille.	m2	350.000	0.20	70.00
	120	Surfaces inclinées de plus de 1:3.				
	121	Avec rouleau à grille.	m2	150.000	0.30	45.00
	200	Réglage définitif de la forme pour gazon de jardin.				
	210	Surfaces inclinées jusqu'à 1:3.				
	211	Tolérance à partir de la hauteur théorique +/- mm 20.	m2	350.000	1.40	490.00
	220	Surfaces inclinées de plus de 1:3.				
	221	Tolérance à partir de la hauteur théorique +/- mm 20.	m2	150.000	1.60	240.00
700		**Espaces verts, plans d'eau**				**14'542.50**
800		**Plantation, ensemencement, entretien initial**				
		Le sous-art. 000.200 indique les conditions de rémunération, règles de métré et définitions à prendre en considération.				
810		Fourniture de plantes				

811		Fourniture de plantes. Métré: indication du montant sur la base de la fourniture effective. up = Fr.				
	200	Buissons.				
	201	Spécification				
	20101	Fournisseur de référence Pépinière xy				
		Montant présumé	up	2'500.000	0.80	2'000.00
	300	Plantes de haie.				
	301	Spécification				
	30101	Fournisseur de référence Pépinière xy				
		Montant présumé	up	2'000.000	0.80	1'600.00
820		Plantation				
821		Plantation de plantes selon art. 811. up = Fr., prix unitaire = 1.- x rémunération des travaux de plantation en				
	200	Buissons.				
	201	Spécification				
	20101	Conc. art. 811.201.	up	2'500.000	0.30	750.00
	300	Plantes de haie.				
	301	Spécification				
	30101	Conc. art. 811.301	up	2'000.000	0.25	500.00
830		Engazonnement par semis, gazon en rouleaux et gazon en plaques				
831		Fourniture et épandage d'engrais.				
	100	Engrais à épandre avant ensemencement.				
	101	g/m2 50.	m2	500.000	0.30	150.00
832		Ensemencement à la machine ou à la main, y compris fourniture des semences.				
	100	Gazon.				
	110	Gazon de jardin.				
	111	Graines g/m2 30.	m2	500.000	1.40	700.00
840		Barrières provisoires autour de surfaces fraîchement plantées ou ensemencées				
841		Barrières provisoires autour de surfaces fraîchement plantées ou ensemencées.				
	100	Avec piquets de bois rond, diamètre mm 40 à 60, enfoncés dans le terrain, distance entre piquets m 3,0. Y compris transport à pied d'oeuvre, mise en place, mise à disposition, enlèvement et évacuation.				
	110	Avec cordes en fibres de coco.				
	112	Hauteur m 1,0, avec 2 cordes en fibre de coco.	m	50.000	2.80	140.00
850		Entretien initial de surfaces engazonnées et de prairies				
		Les prestations d'entretien après réception seront décrites avec le CAN 184 "Entretien d'aménagements extérieurs".				

851		Arrosage des surfaces ensemencées.				
	100	Y compris mise à disposition de l'équipement d'arrosage; frais de consommation d'eau non compris.				
	101	Métré: durée.	h	20.000	71.00	1'420.00
852		Tonte à la machine ou à la main.				
	200	1ère tonte du semis, y compris ramassage des déchets de coupe et élimination.				
	210	Pour surfaces engazonnées.				
	211	Spécification				
	21101	Conc. art. 832.111	m2	500.000	0.60	300.00
860		Entretien initial de surfaces plantées				
		Les prestations d'entretien après réception seront dé- crites avec le CAN 184 "Entretien d'aménagements exté- rieurs".				
862		Arrosage des surfaces plantées.				
	100	Y compris mise à disposition de l'équipement d'arrosage; frais de consommation d'eau non compris.				
	101	Métré: durée.	h	10.000	71.00	710.00
800		**Plantation, ensemencement, entretien initial**				**8'270.00**
900		**Mobilier, équipements**				
		Le sous-art. 000.200 indique les conditions de rémunération, règles de métré et définitions à prendre en considération.				
960		Pavillons de jardin, pergolas, dispositifs pour bicyclettes et abris pour voitures				
961		Fourniture de pavillons de jardin, pergolas, dispositifs pour bicyclettes et abris pour voitures.				
	300	Dispositifs pour bicyclettes.				
	310	Abris à bicyclettes.				
	31106A	A poser libre sur revêtement de sol fini.	p	1.000	5'000.00	5'000.00
900		**Mobilier, équipements**				**5'000.00**

Compilation

100	Installations de chantier, travaux préparatoires	3'335.00
200	Terrassement, mise en forme du terrain et fondations	6'000.00
400	Couches de fondation, bordures, dallages et pavages	33'285.90
700	Espaces verts, plans d'eau	14'542.50
800	Plantation, ensemencement, entretien initial	8'270.00
900	Mobilier, équipements	5'000.00
181	**AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS**	**70'433.40**